



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 26 mai 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance 2005

Séance du jeudi 26 mai 2005

Présidence de M. Roland Divorne, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance de l'année !

J'adresse donc un cordial salut aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur François Tabanyi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale TVRL.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

60 conseillères et conseillers répondent à l'appel **(+ 2 dès 21h10)**

Sont excusé(e)s :

Mmes	Arielle Bonzon Rose-Marie Prêtre	Madeleine Doudin Antoinette Schaffner	Bastienne Joerchel Anhorn
MM.	Pascal-André Barraudy Christophe Kocher Claude Regenass	François Delaquis Paul Mettraux Bernard Saugy	André Von Gunten Gilbert Nicolas Raymond Vincent

Sont absent(e)s :

Mme	Roselyne Ruchet		
MM.	Michel Grenacher	François Morisod	Pierre Trenz

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont arrivés respectivement à 20h55 et 21h10 : M. Michele Scala et Mme Karine Clerc Ulloa.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2005.
2. Assermentations.
3. Communications de la Présidence.

4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Pétition « NON aux immeubles à la place des jardins communaux »
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.
9. Préavis No 51 :
Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
10. Préavis No 42 :
Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.
M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.
11. Préavis No 52 :
Admission de 28 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
12. Préavis No 53 :
Fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement des indemnités de la Municipalités pour la législature 2006-2011.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
13. Préavis No 54 :
Création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance – crèche –garderie de 39 places à la rue du Simplon 5b.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.
14. Propositions individuelles et divers.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1. Adoption du procès- verbal de la séance du 21 avril 2005

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

M. J. - P. Leyvraz (F.r.) : J'ai lu dans « 24 Heures » une interview assez polémique d'une personne qui, de par sa fonction, ne serait pas censée polémiquer sur le fonctionnement du Conseil. On y lisait, entre autres, que les macarons avaient été bloqués au dernier Conseil à cause de la gauche qui trouvait le projet trop cher.

Comme j'avais participé au même Conseil, je me suis demandé si c'était moi qui n'avais rien compris du tout à cette séance. J'ai donc lu attentivement la discussion sur ce sujet aux pages 16 à 18 du procès-verbal.

J'ai ainsi pu vérifier que la gauche n'a pas reproché au projet d'être trop cher, ce qui serait d'ailleurs absurde puisque celui-ci devrait rapporter de l'argent, que personne ni à gauche ni à droite n'a exprimé de refus des macarons et que si l'on a proposé de nommer une commission, c'était pour améliorer le projet afin de lui donner toutes ses chances d'être une réussite.

M. A. Korkmaz (soc.) : C'est la première fois que je m'exprime au sein de ce conseil et je m'exprime quant à mon nom de famille suite à l'intervention de Mme Bandelier. En fait, j'ai envie de dire qu'il n'y a pas de « lézard » avec mon nom de famille ; il est vrai que c'est un nom étranger – dans quelques mois cela fera 20 ans que je suis en Suisse avec ce nom.

Lorsque j'ai entendu les propos de Mme Bandelier, j'ai aussi été un peu choqué. Mais ensuite, j'y ai réfléchi et je me suis creusé quelque peu la tête : peut-être s'est-elle fâchée pour rien du tout ; il est vrai que si on déforme un nom ou un texte, on peut déformer une démocratie, l'air que l'on respire, la nourriture, la santé... Je tiens donc à remercier le fait que l'on ait corrigé mon nom de famille.

Mme R. Joliat (rad.) : Deux petits mots encore concernant votre nom M. Korkmaz – je pense que tout le monde le saura maintenant. Effectivement, j'ai sous les yeux la déclaration manuscrite du parti socialiste, concernant l'élection des membres du Conseil communal de Renens - Election complémentaire, avec votre nom. Malheureusement, la personne qui l'a établi ne l'a pas écrit distinctement, d'où l'erreur !

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Assermentations

M. le Président indique que suite aux démissions de Mesdames D. Pittet et E. Torriani, conseillères communales, le bureau du Conseil a élu deux candidats de la liste des viennent-ensuite de la liste « Fourmi Rouge ». Il prie **Madame Tamara Andrade- Gerweck et Monsieur Rémy Petitpierre**, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux membres du Conseil communal de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Madame Tamara Andrade- Gerweck (F.r.)** et **Monsieur Rémy Petitpierre (F.r.)** de leur engagement au service de la Commune et les prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président a participé en date du 30 avril 2005 à l'ouverture de la Place du Marché, ainsi qu'à la conférence de presse du 18 mai, pour le lancement du projet « J'ai une idée ».

En date du samedi 21 mai 2005, les membres du Bureau du Conseil communal ont participé sur la Place du Marché au lancement du projet « J'ai une idée ». La Municipalité est remerciée pour la mise en place du banc au marché, ainsi que pour la logistique : en effet, 300 ballons ont été distribués entre 09h00 et 12h00 !

Cette année la Fête des Aînés aura lieu le jeudi 9 juin à la Salle de Spectacles de 14h30 à 17h30.

Rappel : Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 5 juin 2005, les deux sujets soumis aux votes des citoyens/citoyennes sont :

- ✓ Les Accords de Schengen/Dublin et la loi sur le partenariat

M. le Président informe du dépôt de :

- Interpellation sur la politique des jardins familiaux – M. J.-P. Rouyet (F.r.)
- Interpellation : pour une vraie politique de la jeunesse – Mme K. Clerc Ulloa (F.r.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 14 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion.

Mme N. Hass Torriani (F.r.) : Lors d'un précédent Conseil communal, M. Eugène Roscigno est intervenu auprès du Président du Conseil communal pour qu'il lise les lettres des démissionnaires.

J'ai renouvelé cette demande à M. Roland Divor ne. S'il refuse de les lire, c'est son droit. Pour ma part, je le regrette et j'estime que la population a le droit de connaître les motifs des démissions. Je sais que Mme Pittet a été déçue que sa lettre ne soit pas lue. Elle explique, qu'elle ne regrettait pas d'avoir vécu cette expérience d'engagement politique à Renens où elle vivait depuis 20 ans et où elle continue d'enseigner. Elle ne va pas abandonner pour autant l'intérêt qu'elle porte à la vie politique de Renens. Un petit message s'adressait à nos Autorités et au Conseil communal en espérant qu'un poste de « médiateur de rue » voit le jour. Etant sur le terrain, elle s'arrangera à suivre et à participer à un tel projet pour le bien de la population.

Pour conclure : avis à celles et à ceux qui démissionneraient. Soit vous lisez vos lettres à la tribune, soit vous vous arrangez pour que votre lettre soit vraiment lue par la présidence.

M. le Président prend acte de cette demande ; ce thème sera repris en séance du Bureau du Conseil communal au mois de juin prochain.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A. - M. Depoisier, syndique : La Municipalité vous souhaite un chaleureux bonsoir. La Municipalité n'a pas beaucoup de choses à vous communiquer ce soir, je vais juste apporter quelques compléments d'informations suite à l'article qui a paru à propos de l'ECAL, à la suite de la mise à l'enquête de la démolition des locaux d'IRL.

M. P. Nussbaumer m'avait demandé de proposer à la Municipalité de mettre à l'enquête cette démolition il y a déjà quelques mois. Je lui avais expliqué que ce n'était pas un bon signal politique par rapport aux espérances et aux projets qui étaient prévus pour IRIL, je pensais qu'on donnait l'impression de baisser les bras et ne plus avoir envie de déménagement de l'ECAL. Or, vous savez que les communes ne peuvent pas refuser une mise à l'enquête d'une démolition – comme d'une construction d'ailleurs – ce qui fait qu'en traînant un peu les pieds, nous avons finalement mis à l'enquête la semaine dernière.

Il faut savoir aussi qu'on peut ne pas donner l'autorisation ; je vous dirai simplement qu'il y a déjà une opposition, ce qui fait que cela va nous obliger à étudier de près ce problème et prendre un certain temps.

Mais peut-être le côté positif de cette affaire c'est que M. P. Nussbaumer a réécrit au Conseiller d'Etat Broulis en lui disant, je cite :

(...) j'aimerais vous confirmer une fois encore que je donne entière priorité au projet ECAL et que cette mise à l'enquête ne va que dans le sens de ce qu'on a décidé lors de notre dernière rencontre (...)

En fait, cela a permis d'avoir encore une fois par écrit la volonté de M. Nussbaumer d'accueillir l'ECAL et faire les travaux nécessaires.

A chose négative, il y a finalement une issue positive et je crois qu'il faut la prendre comme ça. Mais rassurez-vous, la Municipalité n'a pas du tout envie de voir un chantier au milieu de la Ville, alors qu'aucune construction n'est prévue encore.

M. M. Perreten, conseiller municipal : J'ai le regret de vous informer que l'opération printanière de samedi 28 mai 2005 concernant le nettoyage du Bois-Cola et de ses alentours est supprimée faute de participants.

En effet, nous avons reçu, à ce jour, 5 inscriptions ; je vous laisse apprécier - excusez-moi de mon petit coup de colère quant à l'esprit « écologique », en particulier des habitants des Biondes.

Je vais néanmoins vous citer les 5 personnes qui se sont inscrites à cette journée :

- ✓ M. et Madame Francis et Catherine Wicht
- ✓ M. Lorenzo Manuel
- ✓ M. Roger Hostettler (ancien menuisier de la Voirie)
- ✓ Mlle Christine Leroy

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme M. Romano (soc.) fait suite à l'intervention de Madame la Syndique : Rappelons-nous, en décembre dernier, ce Conseil a voté une résolution présentée par le groupe Fourmi Rouge qui demandait que des mesures soient prises pour défendre l'emploi et parmi celles-ci figurait le projet d'implantation de l'ECAL sur le site IRL. Cela n'a semble-t-il pas suffi, c'est pourquoi, compte tenu de ce qui nous a été dit ce soir par la Municipalité, je vous propose d'envoyer au Conseil d'Etat une résolution spécifique à cet objet dans l'espoir qu'une décision puisse être prise au plus vite.

Texte de la résolution :

Implantation de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) sur le site de l'ancienne usine IRL

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil communal de Renens dans sa séance du 26 mai 2005 demande au Conseil d'Etat qu'il accélère le processus de décision concernant l'installation de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne sur le site de l'ancienne usine IRL et qu'une solution de financement de ce projet soit trouvée au plus vite.

La Commune de Renens a besoin que ce magnifique projet se réalise et cela pour les raisons suivantes :

- 1) La Commune de Renens a été lourdement touchée par les fermetures et délocalisations d'entreprises sises sur son territoire. Le résultat est alarmant et s'est manifesté par une augmentation considérable du nombre de chômeurs, mettant notre ville en deuxième position dans le triste peloton des communes qui dans le canton de Vaud ont le plus grand

pourcentage de chômeurs. La venue de l'ECAL serait, dans ce contexte difficile du marché de l'emploi, un moteur permettant de générer, à son niveau, de nouveaux emplois et de nouvelles activités commerciales ;

- 2) La Commune de Renens souffre de sa réputation de banlieue lausannoise peu accueillante, voire même peu sécurisante. Cette image est totalement injustifiée. Une récente étude l'a d'ailleurs démontré. Décider d'implanter l'ECAL à Renens serait un message clair et positif de la part du Canton à l'égard de l'image que notre ville veut donner ;
- 3) Cela fait bientôt trois ans que le propriétaire du site IRIL attend une décision concernant ce projet. Il s'est clairement prononcé en faveur de celui-ci, mais ne pouvant plus attendre, il a demandé l'autorisation de démolir l'entier du bâtiment pour y construire des immeubles d'habitation. La Commune de Renens ne veut pas regretter un jour d'avoir perdu l'opportunité de valoriser cette friche urbaine qui est le site IRIL par la création d'un projet d'envergure tel que celui de l'implantation de l'ECAL.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à prendre les mesures nécessaires pour que ce grand projet auquel nous tenons beaucoup, puisse se réaliser au plus vite.

Nous vous remercions de la diligence avec laquelle vous traiterez cette demande et vous prions d'accepter, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

M. Le Président soumet cette résolution au vote de l'assemblée ; c'est à une très large majorité, 2 abstentions et 8 avis contraires que cette résolution sera transmise au Conseil d'Etat.

M. J. Depallens (F.r.) : Simplement vous donner des nouvelles de la pétition qui avait circulé dans l'Ouest lausannois et qui avait aussi été approuvée par le Conseil communal de Renens.

J'ai été reçu à titre de représentant des pétitionnaires par la commission des pétitions du Grand Conseil et un rapport en date du 30 avril 2005 m'a été transmis (copie du rapport remise au Bureau du Conseil communal de Renens) relatant cette rencontre et qui mentionne entre autre, je cite :

(...) L'étude du projet de déplacement de l'Ecole cantonale d'art (ECAL), en vue de mettre son siège à Renens dans l'ancienne usine IRIL se poursuit, mais son financement se heurte aux contraintes de l'article 163 de la Constitution qui demande une compensation financière pour les charges nouvelles. (...)

(...) L'élaboration d'un plan social est indispensable (...) Il serait bon de voir dans quelle mesure l'Etat peut ouvrir des négociations plus poussées concernant l'ECAL, qui pourrait avoir son siège à Renens dans l'ancienne usine IRIL, cela donnerait une image dynamique de la région.(...)

(...) A au vu de ce qui précède, la Commission des pétitions à l'unanimité, demande au Grand Conseil de prendre cette pétition en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.

Corcelles, le 30 avril 2005

Le rapporteur : Edouard Jaquemet

Il y a aussi une ancienne démarche qui va dans le sens de donner au Conseil d'Etat la mission d'étudier plus à fond, sous la pression également des arguments que Mme Romano vient de donner, l'attribution du siège de l'ECAL à Renens.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J. - M. Reymond, président de la Commission des Finances : Lors de sa dernière séance la Commission des Finances a examiné et pris position sur les points suivants :

➤ **Bouclage des préavis**

Préavis n° 21 du 24 février 2003 - Pavillons scolaires de Sous-Biondes – remplacement de la toiture du pavillon sud :

Le préavis boucle avec une moins-value de **Fr. 14'919.10** sur un montant total de **Fr. 150'000.-**.

Préavis n° 25 du 12 mai 2003 – Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans immeuble C4 « En plan Léman » :

Le préavis boucle avec une moins-value de **Fr. 6'192.75** et bénéficie d'une subvention cantonale de **Fr. 24'551.--**, soit un investissement net de **Fr. 165'256.25** sur un montant total de **Fr. 196'00.-**.

➤ **Dépôt de préavis**

Préavis n° 53 Fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2006- 2011

Après avoir pris connaissance des arguments figurant dans le préavis, la Commission des Finances accepte à l'unanimité des membres présents les incidences financières de ce préavis.

Préavis n° 54 Création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance – crèche- garderie de 39 places à la rue du Simplon 5b.

Après une longue discussion sur les incidences financières d'un tel préavis la commission des finances tient à porter à votre connaissance les éléments suivants.

Le montant des investissements figurant dans le préavis, soit **Fr. 730'000.-** pour la crèche elle-même et **Fr. 100'000.-** pour les aménagements extérieurs, ne pose de problème à la commission, quant à son financement, qui est inscrit dans le plan des investissements. Il en est par contre tout autre pour le budget de fonctionnement. En effet, un commissaire s'est demandé si c'est bien à la Commune de

financer de telle manière une aide à l'économie. Si nous regardons les chiffres présentés en annexe du préavis, nous constatons que le budget de fonctionnement prévoit des charges pour **Fr. 1'100'900.-** et des recettes (participation des parents et divers) de **Fr. 411'500.-** cela fait un montant de **Fr. 689'400.-** à la charge de la Commune, soit environ 7 millions pour une période de 10 ans.

Le coût de la place d'accueil pour une année et pour un enfant se monte à **Fr. 28'228.-**. Cela revient à dire de manière un peu différente soit, mais bien réelle, que pour le placement d'un enfant pendant une année les parents bénéficieront d'une subvention avant déduction de leur participation de près de **Fr. 28'000.-**. Ce chiffre est impressionnant et doit faire réfléchir à l'aide indirecte que le pouvoir public accorde au financement de notre économie. Est-ce bien là un rôle social que nous jouons ? La question reste ouverte.

Après délibération, la Commission des Finances accepte les conclusions du préavis qui portent rappelons-le exclusivement sur le montant des investissements par 4 oui et 2 abstentions. Les 2 commissaires qui se sont abstenus ont tenu à le faire par rapport au budget de fonctionnement qu'ils désapprouvent.

La Municipalité a porté à notre connaissance deux autres objets :

➤ **Remplacement d'une voiture d'intervention du service du feu**

Ce véhicule est mis à la disposition de l'officier de piquet et il est destiné à ce que l'on nomme « La levée du doute ». Cette voiture nous a été léguée par l'ECA. Elle date de 1985 et son état ne permet plus d'assurer le service que l'on attend d'un tel véhicule. Son remplacement est donc urgent. Le montant de **Fr. 23'000.-** demandé pour son acquisition bien que ne figurant pas au budget n'a fait l'objet d'aucune opposition de notre part étant donné que l'échange de deux autres véhicules avait laissé une plus-value de près de **Fr. 25'000.-**.

➤ **Changement des uniformes de travail de la police**

Dans le but d'harmoniser l'ensemble des uniformes du canton, toute police confondue, ceci pour faciliter l'identification par tout en chacun des agents des forces de l'ordre, il est prévu de remplacer leur tenue de travail l'année prochaine. Pour permettre de bénéficier d'un achat groupé et par là de prix très intéressants, une commande doit encore être passée cette année. Le montant figurant au budget, soit **Fr. 24'700.-**, ne prévoyait pas ce changement. Cette dépense supplémentaire, de **Fr. 26'400.-**, était à l'origine prévue pour être portée au budget 2006.

En conséquence, la Commission des Finances accepte que l'incidence financière soit portée dans les comptes 2005.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communications de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

**8. Pétition « NON aux immeubles à la place des jardins communaux »
Mme Simone Szenyan- Reymond, présidente- rapporteure**

Mme Simone Szenyan- Reymond (F.r.) présente le rapport de la commission permanente des pétitions :

C'est le 2 mai 2005 que la commission permanente des pétitions s'est réunie afin de débattre de la pétition intitulée « Non aux immeubles à la place des jardins communaux ». Cette pétition est munie de 861 signatures émanant toutes de Renens.

Les commissaires présents étaient les suivants : Mesdames Danielle Ayer, Mireille Bandelier, Nicole Dupont, Loes Langeveld, Tinetta Maystre, Antoinette Schaffner, Simone Szenyan-Reymond ainsi que Messieurs Pierre Larchevêque et Jean-Daniel Roulier.

C'est sur les lieux que nous nous sommes rendus et nous avons ainsi pu nous rendre compte de la situation. Ensuite, c'est dans la salle des Maîtres du collège de Sous-Biondes que nous avons pu rencontrer les pétitionnaires suivants : Monsieur Eric Bernard, Chemin du Bois 24, Monsieur Michel Clément, Chemin du Bois 28, Monsieur Laurent Robert, Chemin des Lilas 8, Madame Bessat, Avenue des Baumettes 80 et Monsieur Buehler Place de la Gare 12b, locataire d'une parcelle de ces jardins familiaux.

Monsieur M. Perreten, municipal, nous informe que la parcelle No 904 à côté du collège de Verdeaux est propriété de Monsieur Meylan et accueillera prochainement, selon les vœux de celui-ci, un immeuble. La Commune informée de cette décision décide d'échanger ce terrain, afin de pouvoir créer un prolongement de ce collège. La Municipalité propose alors le terrain des jardins familiaux de Sous-Biondes qui est un terrain en zone industrielle, mais actuellement sur le PGA. Les jardins sont grevés d'interdiction de construire. Monsieur R. Bovier nous informe que bientôt le PGA sera changé, l'interdiction levée.

Monsieur M. Perreten propose de déplacer les jardins existants sur un terrain en zone industrielle derrière le CTC. D'autre part, il nous présente une carte du territoire de la Commune avec tous les jardins familiaux existants, ainsi que les lieux d'habitation des locataires de ceux-ci. Nous avons pu constater que ceux-ci viennent de tous les coins de la ville et qu'ils n'ont pas forcément leur parcelle près de chez eux. Nous remercions ici Monsieur M. Perreten de ses explications ainsi que celles de Monsieur R. Bovier aussi présent.

Très souvent les jardins familiaux se trouvent sur des terrains communaux qui sont susceptibles d'être utilisés pour la construction de routes, d'immeubles, d'où ce côté provisoire de la location qui peut durer plusieurs dizaines d'années. Dans le cas qui nous occupe ici, le terrain est situé sur une ligne de

construction d'une artère qui aurait dû être réalisée et qui d'ailleurs figure toujours sur le plan général d'affectation.

Il y a plus de 100 personnes sur la liste d'attente à Renens pour louer une parcelle de jardin. C'est là que l'on voit l'intérêt de la population à la culture de fruits et de légumes dans un milieu urbain.

Cette pétition fait opposition à la construction de 5 immeubles de 3 étages à toit plat avec parking souterrain de 28 places. La parcelle mesure 5'880 m2 dont 2'000 m2 seraient construits.

Il y a 35 locataires qui cultivent depuis de nombreuses années des légumes, des petits fruits et des fleurs sur ce terrain et pour la plupart d'entre eux ce serait un crève-cœur que de perdre leurs jardins, car pour eux ce n'est pas seulement un lieu de travail, mais aussi un lieu convivial d'échange, d'amitié, de dialogue entre générations. En effet, l'école toute proche et les cheminements dans les jardins facilitent les contacts entre les enfants et les jardiniers.

8 villas entourent ce terrain et les habitants de celles-ci s'opposent aussi à la construction de ces immeubles, en effet ceux-ci perdraient une qualité de vie et une tranquillité à laquelle ils sont attachés. Comme aucune nouvelle construction de route n'est prévue et la circulation étant déjà très difficile dans ce quartier, cela deviendrait carrément dangereux pour la population en général et pour les enfants de l'école toute proche et rappelons que ce sont des petites classes avec de jeunes élèves.

Lors du Conseil Communal du 21 avril 2005, nous avons tous reçu une réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Myriam Romano concernant justement l'échange de terrain entre la parcelle 904 située dans la zone scolaire Pépinières-Verdeaux et la parcelle dont il est question dans cette pétition. L'échange se ferait en fonction de la constructibilité et non pas en m2. Un préavis sera déposé avant l'été, afin que notre Conseil se prononce sur l'ensemble de ce dossier.

A la proposition de la Municipalité de créer des jardins familiaux derrière le CTC, un des commissaires suggère de construire les immeubles à cet endroit, cela résoudrait le problème et éviterait de déplacer les locataires de Sous-Biondes.

Tous les commissaires soutiennent les pétitionnaires, car ils constatent que le besoin en jardins familiaux à Renens est avéré et qu'un éventuel déplacement des jardins et des jardiniers vers de nouvelles terres encore en friche ne représente qu'une maigre compensation. Par ailleurs, les surfaces vertes à Renens se réduisent déjà drastiquement. Ce qui n'est pas bon pour l'équilibre de notre Commune.

Au-delà des considérations très personnelles des auteurs de la pétition, ces jardins familiaux représentent un enrichissement pour la vie du quartier et de notre cité.

Construire alors que le problème des écoles à Renens n'est pas encore résolu n'est pas prudent.

La commission a décidé à l'unanimité de transmettre la pétition à la Municipalité pour suite utile.

Tous les commissaires ont signé.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Le groupe « Fourmi Rouge » soutiendra cette pétition. Dans cette affaire, nous constatons le manque de communication entre la Municipalité et les habitants. Ceci est regrettable. Nous souhaitons que lors des prochains projets qui touchent de près la population, la Municipalité convie les intéressés pour les informer, les écouter, expliquer les enjeux et cela même s'il n'y a que 5 présents !

Ce n'est pas inutile : la politique c'est comme ça, c'est par petit pas ! Il y aurait peut-être 10 personnes, si vous aviez maintenu le projet !

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

Soumise au vote, c'est à une très large majorité, quelques avis contraires et aucune abstention que cette pétition est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Préavis No 51 :

Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Mme Catherine Saugy, présidente- rapporteure.

Mme C. Saugy : La commission de naturalisation s'est réunie le 2 mai à 19h30 à la salle des Commissions pour étudier le préavis No 51.

Présentes : Mmes Marcelle Bourquin, Eva Gloor, Gisèle Martin, Rosana Joliat, Florence Widmer
Et Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Excusés : MM. Jean-Jacques Aegerter, Hasan Dinç et Vincent Keller.

Absente : Mme Mireille Bandelier.

Le préavis No 51 a marqué le baptême du feu pour Mme Daniella Duc qui remplace Mme Francine Grand. Nous la félicitons et la remercions d'avoir assumé cette tâche difficile avec une remarquable maîtrise. La commission a procédé à l'étude du préavis avec sa minutie habituelle et n'a pas trouvé de problème majeur chez aucun des candidats. Au terme de leur examen, les commissaires tiennent à préciser les points suivants :

- Concernant Mme Sonia Lucia, la date de l'autorisation fédérale n'est pas le 17.1. **04**, mais 17.1.**05**. Il s'agit d'une simple faute de frappe.
- M. Adrian Kabashi est devenu majeur en cours de procédure, mais les autorités cantonales ont maintenu sans explication son dossier avec celui du reste de la famille.
- Mme Lara Simoes, la procédure a été allongée par le fait qu'elle a changé d'état civil et qu'elle a dû être entendue deux fois.
- Plusieurs conjoints de candidats ne sont pas compris dans la demande parce qu'ils ne répondent pas aux conditions exigées, notamment le nombre d'années de résidence en Suisse.

Les commissaires se plaisent à relever l'excellente qualité des auditions des candidats, signe évident tant de l'effort consenti pour la procédure de naturalisation que de leur excellente intégration. Ce pourrait être aussi un effet positif de la "Permanence info-natu" mise en place depuis plus de deux ans. Les commissaires ont aussi observé les faits suivants :

- Plusieurs candidats d'un certain âge ont déjà leurs enfants naturalisés,
- Trois candidats d'ex-Yougoslavie étaient saisonniers en Suisse pendant de longues années et y sont revenus avec leurs familles au moment de la guerre.
- Enfin plusieurs candidats sont connus sous un jour très favorable par des membres de notre conseil.

C'est pour quoi les commissaires présents, forts de ces constatations positives, vous recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 51.

M. le Président prie **Mme C. Saugy** de donner lecture des conclusions municipales, étant donné que la parole n'est pas demandée.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 51 de la Municipalité du 4 avril 2005,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **ALVAREZ Amanda**, née le 9 juin 1992 à Lausanne/Vd, fille de Amancio et de Dalila née Hamdoun, ressortissante espagnole, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, place de la Gare 12.
2. **BAKIRCIOGLU Yüksel**, né le 21 juin 1963 à K?hta/TR, fils d'Osman et de Hanim née Yurdakul, ressortissant turc, marié, pensionné AI, ainsi qu'à ses enfants : Meline née le 10 février 1997, Hevin né le 28 mars 2001, tous deux sont nés à Morges/Vd et sont ressortissants turcs, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 27.
3. **BAS Zeynep**, née le 10 juin 1984 à Araban/TR, fille de Hasan et Hatice née Ozdemir, ressortissante turque, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue du 1er Mai 4, chez sa sœur.
4. **BEXHETI Qamil**, né le 20 novembre 1962 à Talinovci/Kosovo/YU, fils de Ramadan et de Qibrije née Avduli, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, magasinier, ainsi qu'à son épouse Bexhetti Ganimete, née le 1er novembre 1965 à Slivovo/Kosovo/YU, ressortissante de Serbie et Monténégro et à ses enfants : Arbulena née le 23 mars 1988 à Talinovci/Kosovo/YU; Alban né le 05 juillet 1997 à Lausanne/Vd; Armend né le 18 octobre 2000 à Lausanne/Vd et sont ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, rue de Lausanne 43.

5. **FILIPOVIC Darko**, né le 4 août 1986 à Lausanne/Vd, fils de Dragan et de Ljiljana née Pesic, ressortissant de Serbie et Monténégro, célibataire, apprenti employé de commerce, domicilié à Renens, rue de Lausanne 43.
6. **GIACOMETTI Giovanni**, né le 9 novembre 1934 à Sernaglia/Treviso/I, fils de Pietro et de Giustina née Marsura ressortissant italien, marié, retraité, ainsi qu'à son épouse Adriana Giacometti, née le 29 septembre 1941 à Transacqua/Trento/, ressortissante italienne, domiciliés à Renens, Sur -la - Croix 33.
7. **HOANG Tien Bao**, né le 20 août 1932 à Haiphong/Vietnam, fils de Nhat Thang et de Hoang née Bui, Thi, ressortissant vietnamien, marié, retraité, ainsi qu'à son épouse Hoang Nguyet, née le 10 décembre 1934 à Haiphong/Vietnam, ressortissante vietnamienne, domiciliés à Renens, rue du Bugnon 53.
8. **KABASHI Cen**, né le 14 janvier 1960 à Gjakovë/Serbie et Monténégro, fils de Nikoll et de Zoya née Nikollai, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, en attente d'une pension AI, ainsi qu'à son épouse Kabashi Mire, née le 18 mai 1965 à Gjakovë/Serbie et Monténégro et à ses enfants : Adrian, né le 10 septembre 1986 à Gjakovë /Serbie et Monténégro; Ardijana née le 16 juillet 1988 à Gjakovë/Serbie et Monténégro; Arben né le 27 août 1997 à Lausanne/Vd, ils sont tous trois ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, chemin de Perrelet 4.
9. **LUCIA Sonia**, née le 24 janvier 1975 à Lausanne/Vd, fille de Pasquale et de Maria-Antonia née D'Adostino, ressortissante italienne, célibataire, psychologue, domiciliée à Préverenges, rue de Lausanne 47.
10. **MATAMOROS Eugenia**, née le 27 octobre 1980 à Lausanne/Vd, fille d'Alberto et de Maria Victoria née Paredero, ressortissante espagnole, célibataire, éducatrice de la petite enfance, domiciliée à Prilly, avenue de Florissant 31.
11. **MEGIC Danijela**, née le 5 février 1983 à Cuprija, Serbie et Monténégro, fille de Dragisa et de Zorica née Janickjevic, ressortissante de Serbie et Monténégro, célibataire, coiffeuse, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 22, chez ses parents.
12. **MUANZA Mpaka Mateus Jose Eric**, né le 7 septembre 1987 à Luanda/AO, fils de Jose Joaquim et d'Elisabeth née Nkunga, ressortissant angolais, célibataire, étudiant, domicilié à Prilly, chemin de Belmont 10.
13. **OLELA Wembo**, né le 16 juillet 1957 à Kibombo/CD, fils de Bin-Owanga et de Ngoy née Mufungo, ressortissant de la République démocratique du Congo, marié, responsable informatique ainsi qu'à son épouse Olela Snezana née le 17 mai 1966 à Vinkovci/HR, ressortissante croate, et à ses enfants Senga Mila, née le 4 mars 2000 et Oya Tonka Ngoy, né le 11 mai 2003, tous deux sont nés à Morges/Vd et sont ressortissants croates, domiciliés à Crissier, chemin du Casard 5.
14. **OZKAN Ibrahim**, né le 20 novembre 1970 à Istanbul/TR, fils de Seyit et de Fatma née Aktas, ressortissant turque, marié, restaurateur indépendant, domicilié à Renens, avenue du 1er Mai 11 C.
15. **PECEV Aco**, né le 08 mai 1972 à Strumica/MK, fils de Gjorge et d'Anica née Nikolova, ressortissant macédonien, marié, chauffeur poids lourds, ainsi qu'à son épouse Peceva Valentina, née le 19 août 1975 à Novo Selo/MK, ressortissante macédonienne et à ses enfants : Gregori né le 18 mai 1998; Nadia née le 18 avril 2002 et Angela née le 24 mars 2004, tous trois sont nés à Morges/Vd et sont ressortissants macédoniens, domiciliés à Renens, avenue de la Piscine 24.
16. **POMEL Irène**, née le 9 avril 1938, fille Iréné et de Marie née Largeron ressortissante française, divorcée, commerçante indépendante, domiciliée à Renens, rue du Bugnon 37.

17. **RADOVANOVIC Nenad**, né le 11 octobre 1961 à Slavonska Pozega/HR, fils de Milenko et de Milunka née Vujasinovic, ressortissant yougoslave, célibataire, employé d'expédition, domicilié à Renens, rue du Léman 11, chez Mme Rosa Michel.
18. **RISTEVSKI Slave**, né le 25 janvier 1958 à S.Trnovci/province de Bitola/MK, fils de Vojdin et de Stojna née Naumouska, ressortissant macédonien, marié, employé de voirie ainsi qu'à son épouse Ristevska Dragica née le 06 septembre 1964 à s.Sirula/MK, ressortissante macédonienne, et à son fils Sase né le 28 juin 1987 né à Ohrid/MK, ressortissant macédonien, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 60.
19. **SAVIA née Bafumi Vincenza**, née le 18 février 1959 à Melilli/I, fille de Natale et de Sebastiana Zimmitti, ressortissante italienne, mariée, concierge professionnelle ainsi qu'à sa fille Natalie née le 09 septembre 1993 à Lausanne /Vd, ressortissante italienne, domiciliées à Renens, avenue de Longemalle 26.
20. **SIMOES Lara née Luca**, née le 20 mars 1974 à Lausanne/Vd, fille de Salvatore et de Agatina née Giunta, ressortissante italienne, mariée, secrétaire gestionnaire, ainsi qu'à sa fille Tamara, née le 25 septembre 2002 à Lausanne/Vd, domiciliées à Villars-Sainte-Croix, au Ferrajoz 6.
21. **SIVASAMY Ratnamala**, née le 31 mars 1978 à Jaffna/SL, fille de Kandiah et de Ananthar née Parameswary, ressortissante sri-lankaise, mariée, assistante en pharmacie, domiciliée à Prilly, avenue du Galicien 5.
22. **TEIXEIRA Florabela née Da Silva Morais**, née le 13 septembre 1971 à Riodades/Viseu/P, fille de Mairio Morais et de Iracema Da Silva, ressortissante portugaise, mariée, employée d'assurance ainsi qu'à ses enfants, Dara née le 07 novembre 1997 et Toni né le 25 février 2002 tous deux sont nés à Lausanne/Vd et sont ressortissants portugais, domiciliés à Renens, place de la Gare 10 C.
23. **VAZQUEZ Elizabet**, née 6 juillet 1979 à Lausanne/Vd, fille d'Avelino et de Carmen née Perez, ressortissante espagnole, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue de Longemalle 18.
24. **VOLLINO Antonio**, né le 15 juin 1973 à Lausanne/Vd, fils de Erasmo et de Giuseppina née Monza ressortissant italien, marié, agent d'assurances, domicilié à Renens, chemin de Pierregrosse 13 B.
25. **YOLAL Fatma**, née 5 juillet 1978 à Pazarcik/TR, fille de Bektas et de Gulcan née Aktepe, ressortissante turque, marié, cafetière-restauratrice ainsi qu'à son époux Ali né le 1er janvier 1976 à Islahiye/TR, ressortissant turc et à ses enfants Hasan né le 09 mai 2000 à Morges/Vd; Simay née le 30 septembre 2003 à Lausanne/Vd, tous deux sont ressortissants turcs, domiciliés à Ecublens, route de Bassenges 5 A.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés et rentrés : 62

<i>Nom des candidats</i>	<i>Blancs</i>	<i>Nuls</i>	<i>Valables</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
1. <i>ALVAREZ Amanda</i>			62	62	-
2. <i>BAKIRCIOGLU Yüksel</i>			62	50	12
3. <i>BAS Zeynep</i>	1		61	57	4
4. <i>BEXHETI Qamil</i>			62	55	7
5. <i>FILIPOVIC Darko</i>	2		60	57	5
6. <i>GIACOMETTI Giovanni</i>			62	61	1
7. <i>HOANG Tien Bao</i>			62	60	2
8. <i>KABASHI Cen</i>			62	50	12
9. <i>LUCIA Sonia</i>			62	61	1
10. <i>MATAMOROS Eugenia</i>			62	61	1
11. <i>MEGIC Danijela</i>			62	56	6
12. <i>MUANZA Mpaka Mateus Jose Eric</i>			62	58	4
13. <i>OLELA Wembo</i>			62	59	3
14. <i>OZKAN Ibrahim</i>	1		61	57	4
15. <i>PECEV Aco</i>			62	58	4
16. <i>POMEL Irene</i>			62	62	-
17. <i>RADOVANOVIC Nenad</i>			62	58	4
18. <i>RISTEVSKI Slave</i>	1		61	56	5
19. <i>SAVIA née Bafumi Vincenza</i>	1		61	60	1
20. <i>SIMOES Lara</i>			62	62	-
21. <i>SIVASAMY Ratnamala</i>			62	60	2
22. <i>TEIXEIRA Florabela née Da Silva Morais</i>			62	62	-
23. <i>VAZQUEZ Elizabet</i>			62	62	-
24. <i>VOLLINO Antonio</i>			62	62	-
25. <i>YOLAL Fatma</i>	1		61	57	4

10. Préavis No 42 :

Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.

M. Jean- Pierre Rouyet, président- rapporteur.

Remarque : le 1^{er} rapport de ce préavis ayant été envoyé à tous les membres du Conseil communal, ainsi que le complément d'information de la Municipalité, le président-rapporteur ne donne lecture que du complément relatif à la rencontre du 27 avril 2005.

Pour la bonne compréhension du rapport de la commission d'étude, ce dernier est retranscrit dans son intégralité.

M. J.- P. Rouyet (F.r.) : La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie une première fois le 20 janvier 2005 au Collège de Florissant, puis une seconde fois le 27 avril 2005 à la salle de conférence de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames Arielle Bonzon Myriam Romano et Christine Sartoretti, ainsi que de Messieurs Jacques Berthoud, Jean-Marc Dupuis, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Robert Mulopo, Christian Widmer et Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur.

Tous les commissaires étaient présents lors de la première séance, ainsi que :

Messieurs les Municipaux Raymond Bovier et Olivier Golaz, accompagnés de Madame Heiniger, de Messieurs Tauxe, Treboud et Bourgeois, ainsi que de trois personnes représentant le bureau Galletti – Matter & Dittling – Péléraux, auteurs du projet lauréat.

Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin était excusé.

La commission remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et pour les réponses qu'elles ont apportées aux questions des commissaires.

Lors de la seconde séance, seuls les commissaires étaient convoqués. Mme Arielle Bonzon était excusée.

Préambule

Le complexe scolaire de Florissant est composé de deux bâtiments : le collège et la salle de gymnastique, mis en service respectivement en 1961 et 1969. Dès lors, le complexe n'a subi aucune transformation, ni rafraîchissements majeurs. L'ensemble a une capacité de quinze salles, une classe spéciale et une salle de gymnastique avec vestiaires, ainsi qu'un appartement de concierge.

En reprenant les termes mêmes du préavis, l'état général du complexe est qualifié de vétuste. Il présente en outre des signes de dégradation avancée, particulièrement en ce qui concerne les éléments constituant son enveloppe et ceci malgré de nombreuses réparations. Les toitures ne sont plus étanches, les façades du collège présentent une carbonatation certaine (cette maladie du béton qui oxyde et détériore les fers à béton), les fenêtres sont en général en mauvais état. Par ailleurs, l'installation de chauffage présente de graves dysfonctionnements et l'installation électrique est en partie obsolète.

Monsieur Bovier rappelle la démarche qui a conduit à ce préavis : un avis de présélection, publié dans la FAO du 7 février 2003, en vue de l'attribution d'un mandat d'architecte, la réception de 14 candidatures, la désignation par la Municipalité de 3 bureaux pour l'étude d'un avant-projet de construction le 21 mars 2003 sur la base du rapport du jury, et le choix final du bureau Galletti – Matter & Dittling – Péléraux par le jury, confirmé par la Municipalité le 20 juin 2003. Monsieur Bovier insiste sur le fait qu'il ne faut maintenant plus attendre pour entreprendre ces travaux de rénovations indispensables.

La parole est donnée aux représentants du bureau lauréat. Ceux-ci rappellent les principaux éléments de leur projet et leurs avantages :

- Au niveau des façades et de leur isolation thermique, il a été choisi de revêtir les murs par l'extérieur d'une isolation en laine minérale, protégée par un bardage ventilé en zinc-titane. Cette solution permet entre autre d'éliminer les ponts thermiques et de protéger le béton de manière durable. Cette rénovation des façades par l'extérieur permet en outre de limiter les désagréments dans les locaux durant le temps des travaux.
- Au niveau des toitures, l'étanchéité de l'ensemble sera refaite à neuf et une nouvelle isolation thermique performante permettra de satisfaire aux normes actuelles. Un abri couvert nouveau sera construit entre les deux bâtiments permettant ainsi une circulation plus confortable.
- Au niveau des fenêtres et de la lumière, la plupart des menuiseries de façades seront remplacées par des fenêtres bois-métal thermolaquées munies de vitrage isolant. La façade sud-est du collège et ouest de la salle de gymnastique seront dotées de brise-soleil fixes assurant à la fois une protection efficace contre le soleil durant la saison chaude et une amélioration du bilan énergétique du bâtiment en hiver.
- Au niveau des installations techniques, le système électrique et l'éclairage, peu performant, seront remis aux normes actuelles. Un câblage informatique est prévu avec raccordement au réseau informatique communal. Le chauffage actuel par plafond rayonnant est difficilement réglable. Il sera abandonné et remplacé par des radiateurs dont la distribution s'effectue par les façades. L'installation de chauffage (chaudière peu performante et distribution du collège) sera entièrement refaite à neuf. Par contre, le renouvellement de la distribution sanitaire, envisagée dans un premier temps, ne sera pas effectué pour des raisons de coûts. Seuls les locaux sanitaires de la salle de gymnastique seront refaits à neuf.

En résumé, les rénovations projetées permettront d'effectuer les réparations indispensables des façades et des toitures, d'améliorer le confort et le bilan énergétique du complexe.

Discussions lors de la première séance du 20 janvier 2005

L'objet de la discussion oscille constamment entre deux niveaux : un niveau de fond sur la planification scolaire à Renens, résumée dans le rapport de la Municipalité du 5 novembre 2004 que plusieurs commissaires remettent en question et un niveau plus technique, portant sur le préavis lui-même.

Au niveau du fond, un commissaire annonce d'emblée qu'il refuse le préavis. Selon lui, il vaudrait mieux tout raser et reconstruire à neuf ou ne garder que ce qui peut l'être en envisageant une transformation lourde. Dans un cas comme dans l'autre, le but serait, au final, d'obtenir un complexe plus grand, adapté aux besoins actuels sans interventions ultérieures. Cela permettrait d'introduire un niveau secondaire à Florissant, puisque ce n'est pas seulement au sud des voies qu'il y a des problèmes de locaux scolaires. Et par là éviter peut-être certains frais aux collèges du Léman et des Pépinières. Florissant est un bon site à agrandir, car le terrain appartient à Renens. De plus, il est proche d'un grand parc public. Ce commissaire conclut en remarquant, qu'à part le collège du Simplon, la commune n'a rien construit de sérieux en terme de locaux scolaires à Renens depuis 30 ans. « Cela fait 30 ans que l'on ne fait rien. »

Monsieur Bovier répond que « de tout raser » coûterait très cher et poserait un problème majeur pour reloger 15 classes durant la durée des travaux. L'interpellant évoque la possibilité d'utiliser les pavillons, proches, de la commune de Prilly, mais on lui rétorque que ces pavillons sont encore utilisés et que Prilly n'est pas encore prêt de s'en séparer.

Messieurs Bovier et Golaz rappellent que Florissant est un collège primaire et ne comporte que peu de locaux spéciaux exigés par le niveau secondaire. Les deux Municipaux demandent d'arrêter de remettre sans cesse la planification scolaire en question et de ne plus tergiverser. Car il y a un problème certain d'enclassement dans les années à venir.

Plusieurs commissaires pensent que l'on ne tergiverse pas. Il faut arrêter de prendre de mauvaises décisions, comme par exemple au collège du Simplon où il manque maintenant un étage.

Monsieur Bovier réaffirme que les principaux besoins en locaux sont au sud des voies. Florissant est loin de ce pôle et trop décentré.

Un commissaire fait remarquer qu'un agrandissement conséquent est aussi prévu au Nord des voies, au site de Verdeaux/ Pépinières. Cet agrandissement pourrait être réparti entre les sites de Verdeaux et celui de Florissant. Et ceci d'autant plus, que la nouvelle ligne de bus TL n° 18 permet de transporter rapidement des élèves entre les quartiers nord et Florissant.

Monsieur Tauxe précise que les directeurs des deux établissements ne défendent actuellement plus un troisième site pour l'enseignement secondaire à Renens. Il rappelle que le collège de Florissant était à la fois primaire et secondaire jusqu'en 1989. Suite à la difficulté d'enseigner au niveau secondaire sur trois sites (déplacement des maîtres entre les collèges, multiplication des locaux spéciaux), le niveau secondaire a été abandonné à Florissant. Un troisième site n'a été qu'une hypothèse de travail momentanée.

Des questions plus spécifiques, et aussi techniques, sont également posées sur les rénovations projetées par ce préavis.

Un commissaire demande si la manière de remédier à la carbonatation est appropriée. La technique prévue de façades ventilées est coûteuse. N'y a-t-il pas d'autres solutions à mettre en œuvre, par exemple des façades avec isolation périphérique moins onéreuse ? L'un des représentants du bureau d'architecture répond que les façades ventilées présentent d'autres avantages, en outre la possibilité d'y loger les gaines techniques.

Un autre commissaire constate que le préavis se contente de rénover les parties techniques. Mais qu'en est-il des classes et des conditions d'enseignement ? Le confort des classes, en particulier leur surface, correspondent-elles aux besoins scolaires ? Monsieur Tauxe répond que les classes ne correspondent pas complètement aux besoins. Les surfaces sont de 64 m² par classe, alors que la norme actuelle est de 80 m². Mais Monsieur Tauxe voit le problème de manière globale dans tout l'établissement, alors que le préavis se concentre sur un seul bâtiment. Le pavillon de Florissant, par exemple, n'offre plus du tout les besoins attendus. Or ce pavillon n'est pas touché par le préavis. Comment le bureau d'architecture juge-t-il le site globalement ? Serait-il possible d'agrandir les classes. La réponse du bureau est claire. C'est un bâtiment d'époque. Il aurait été très complexe de passer de 64 m² à 80 m² par classe, car les quatre murs d'une classe sont porteurs ! On en est donc revenu à assurer la pérennité de l'ouvrage. Le site n'est pas grand, mais suffisant pour le nombre de classes actuel. On ne peut pas envisager de l'agrandir de manière conséquente. Monsieur Tauxe précise qu'il n'y a actuellement que 8 classes à Florissant, plus 3 classes au pavillon. Mais il y a en plus des locaux utilisés par la salle des maîtres, les ACTM, les infirmières scolaires, etc. En tout, le site pourrait accueillir jusqu'à 15 classes.

Se pose alors la question de savoir si le Département Formation Jeunesse (DFJ) de l'Etat de Vaud, pourrait exercer des mesures de contrainte par rapport au non respect des 80 m2 par classe. Monsieur Tauxe rassure la commission. L'Etat fait respecter la nouvelle norme pour les nouveaux bâtiments, mais ne peut pas exiger l'impossible pour un bâtiment existant. Il n'y a pas d'autres problèmes de classes à Florissant, à part ce problème de surface.

Un commissaire demande si les rénovations seront aussi l'occasion de revoir la sécurité du bâtiment, par exemple au niveau incendie et fumée. Il lui est répondu par l'affirmative. Le bâtiment sera mis aux normes actuelles.

Une autre question concerne l'opportunité de disposer d'une bibliothèque et de moyens parascolaires. Monsieur Tauxe répond qu'à Florissant, il n'y a pas de bibliothèque centrale, mais des coins bibliothèques dans les classes. Cependant on pourrait envisager de réunir tous les livres dans un seul local. Pour ce qui est du réfectoire, le plus proche est celui du Village.

Et les enseignants dans tout cela ? Un commissaire demande s'ils ont été consultés sur ces rénovations. On lui répond que cela a été le cas. Sur le plan technique, les enseignants souhaitent surtout une bonne régulation de température.

Un autre commissaire regrette la non-rénovation des installations sanitaires dans le collège et demande si les enseignants ont émis des remarques à ce sujet. Monsieur Tauxe répond qu'il n'y a pas eu de remarques particulières à ce sujet. Cependant, de l'avis des architectes, il se peut parfaitement que des problèmes de tuyauterie apparaissent, en fonction de l'âge de celle-ci.

La question de la rénovation du site, combinée avec l'ajout d'un étage supplémentaire est posée. Cela permettrait d'agrandir le site sans avoir à rénover la toiture, car dans cette hypothèse, l'étage nouveau disposerait d'un toit neuf. Le bureau d'architecte répond qu'un étage supplémentaire est envisageable sur le collège, mais pas sur la salle de gymnastique.

Durant le tour de table, la plupart de commissaires signifient leur refus du préavis. Les arguments invoqués sont multiples, mais sont tous relatifs à un manque de vision globale et de variantes alternatives.

Un commissaire se dit non convaincu, car il pense que cette rénovation est un projet « salami ». En effet, il va falloir sans doute revenir sur ce bâtiment à d'autres niveaux, par exemple sur le changement des installations sanitaires et de la tuyauterie. La Municipalité aurait dû présenter un projet tenant compte de tous les aspects inévitables de la rénovation de ce site, puis proposer la rénovation des façades comme une première phase. On ne peut pas accepter revenir sur ce site avec un nouveau préavis chaque année. Avec au global, un total de dépenses qui pourrait surprendre tout le monde.

Pour un autre commissaire, on ne tient pas assez compte des conditions de travail dans les classes, par exemple, le non-respect des 80 m2 par classe. « Il faut aussi penser aux élèves et aux enseignants ». Il est pourtant possible de faire de belles rénovations sur de vieux bâtiments. A Florissant, il est prévu de peaufiner l'extérieur, mais l'intérieur ne va être qu'à peine rafraîchi. Cela est tout à fait insatisfaisant. Même si les quatre murs sont porteurs, il y aurait peut-être des possibilités de créer des ouvertures d'une pièce à l'autre, de repenser les espaces et, pourquoi pas, de créer un étage supplémentaire. Il vaut mieux surdimensionner les projets de construction scolaire, que de se restreindre, avec le risque de devoir trouver des solutions de « bout de ficelle » par la suite.

Un troisième commissaire n'est pas d'accord de « faire du neuf avec du vieux ». Il aurait préféré une rénovation plus complète, avec rajout d'un étage et d'un nouveau toit et moins de dépenses dans les façades. « On en est encore au stade où l'on peut établir une variante avec trois sites. »

Un commissaire constate que, en résumé, le préavis propose de créer un emballage parfait à l'intérieur duquel les possibilités d'adaptation aux différents besoins seront pour ainsi dire nulles, par exemple la surface des classes ou le nombre de classes. Une cage dorée dont l'aménagement intérieur et les possibilités d'extension sont réduites à néant.

Les commissaires favorables au préavis ont plutôt des avis résignés. Ils pensent que la commune ne peut pas faire autrement, compte tenu de son budget.

Un représentant du bureau d'architectes se montre surpris des réactions. Il prétend que l'on est maintenant dans une optique de développement durable et que l'on va précisément « faire du neuf avec du vieux » de plus en plus souvent.

Au terme de cette première séance, la commission est donc plutôt défavorable à ce préavis.

Discussions lors de la seconde séance du 27 avril 2005

L'objectif de cette seconde séance était de réexaminer le préavis suite au complément d'information de la Municipalité du 11 avril 2005 (reçu par les commissaires le 14 avril avec les documents du Conseil communal du 21 avril), et aussi suite aux feux verts donnés par le Conseil pour le concours de l'agrandissement du groupe scolaire du Léman (préavis n° 38 accepté lors du CC du 27 janvier) et pour l'installation de pavillons scolaires provisoires sur les sites du Simplon et du Léman (préavis n° 50 accepté lors du CC du 3 mars).

Un premier tour de table montre que les commissaires sont dans l'ensemble favorables à une rénovation du site de Florissant, mais pas sous la forme annoncée dans le préavis.

Le complément d'information donné par la Municipalité apporte certes une ouverture sur la possibilité de rénover les sanitaires, mais la plupart des commissaires estime que cela n'est pas suffisant. Déjà sur le plan technique, on souhaiterait un changement complet de la tuyauterie (eau – écoulements). De plus sur le plan du confort scolaire, on souhaiterait des transformations plus lourdes avec un agrandissement des classes.

Un commissaire relève que le complément d'information de la Municipalité n'est pas du tout convaincant. « On va fabriquer une belle boîte à chaussures, on ne veut pas d'une transformation au rabais ». Il serait favorable à une transformation lourde, avec agrandissement des classes par le Sud (par exemple en édifiant une nouvelle façade au large de la façade actuelle), une préau couvert et une rénovation du pavillon, actuellement exclu du préavis. « On devrait demander un autre projet ».

Un second commissaire pense que ce préavis d'étude est trop cher par rapport à la transformation visée. « On pourrait la faire pour seulement deux millions de francs ». Il serait tout à fait possible de rehausser le bâtiment d'un étage en construction légère (par exemple en bois). Et de citer un exemple d'une rénovation similaire à Genève. « En fait, la structure du bâtiment est bonne. Il faut se concentrer sur l'amélioration du confort des classes et les rénovations techniques ».

Un troisième commissaire trouve déplorable que dans son complément d'information, la Municipalité prenne l'argument de la présence de classes à effectifs réduits pour justifier la faible dimension des

classes. Par ailleurs, même avec la rénovation des sanitaires, le projet reste « saucissonné ». Pour lui, la présentation d'un plan avec des étapes est indispensable, mais fait cruellement défaut pour l'instant.

Un autre commissaire trouve qu'il faut renvoyer ce préavis. « Vu l'écart entre le préavis et ce que nous souhaitons, des vœux ne serviraient à rien. Et des amendements ne devraient être étudiés qu'avec des spécialistes ».

En conclusion, la commission est d'accord pour des rénovations, mais pas sous la forme proposée. Elle demande que la Municipalité réétudie le site de Florissant au complet (collège, salle de gymnastique et pavillon) et présente un projet de rénovation allant dans le sens d'un agrandissement, d'un meilleur confort scolaire et d'une réfection des parties techniques.

Au final, la commission se prononce contre le préavis par sept non, un oui et une abstention. En conséquence, la commission propose au Conseil de refuser les conclusions du préavis tel qu'il est proposé.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Berthoud (rad.) : J'ai été très heureux de constater, après une période moins positive, que notre cité avait vécu de nombreux faits extrêmement positifs. Ces jalons de notre vie communale ont heureusement couverts, comme un voile, des faits moins glorieux. La presse a, par exemple, relaté les paroles d'un membre de l'exécutif qui a osé se plaindre d'un climat pénible et peu constructif d'un législatif communal. Il est, à mon avis, très malsain de propager ce genre de propos par voie de presse, simplement parce que la diffusion en est trop ou très large et laissant croire à ce large public que le climat de la période préélectorale, d'une durée variable selon les législatures, est directement importé du Moyen-Âge ou de l'école enfantine.

Rajouter une couche de bitume pour faire crever les pâquerettes en osant dire que « C'est de bonne guerre... ! » en référence à des prises de positions réfléchies et responsables d'un Conseil communal qui fait un travail remarquable, est une forme de mépris indigne d'un exécutif communal. Le risque est très réel de voir se tourner contre son auteur une opinion, dont tous les éléments ne sont pas forcément acquis à sa cause.

Les paroles s'effacent, les écrits restent.

D'autres exemples prouvent, si besoin est, que sans un dialogue honnête et constructif entre exécutif et législatif, les élections communales promettent de se transformer en une foire d'empoigne, comme au temps de la bataille de Morgarten, avec une argumentation au raz des pavés de l'époque mais avec les moyens de presse actuels. Si nous voulons accepter les méthodes directement importées du FarWest, nous y allons à grands pas, alors que, sur bien des plans, nous figurons plutôt comme phare de l'Ouest.

Vous avez certainement toutes et tous, gardés en mémoire les réponses cinglantes à la prise de parole de nos collègues du conseil communal, l'un pour ne savoir pas entendre et la seconde pour oser porter des soupçons sur une opération immobilière.

Une fois à droite, une fois à gauche, il ne faut surtout pas créer de déséquilibre et finalement la justification suprême : - qui aime bien, châtie bien !

Les choses clairement exprimées auraient évité que le public sur la galerie, public ne payant même pas une taxe sur les divertissements, ne reste interloqué par de tels propos.

J'ai aussi trouvé dans un « rapport complémentaire de la Municipalité au préavis 42 », document, qui par élégance, déontologie et respect, aurait dû être remis aux membres de la commission d'étude du préavis avant son envoi aux membres du Conseil, simplement afin qu'une séance de commission permette d'en prendre connaissance, puis de se déterminer, afin de soumettre à cette assemblée un rapport circonstancié. Ce document représente un travail intéressant sur le plan de la rhétorique, mais n'a malheureusement pas le caractère sérieux, voire bien documenté, nécessaire à ce genre de rapport.

Juste retour des choses, c'est l'effet boomerang. Je me souviens avoir entendu notre président de commission expliquer aux représentants de la Municipalité que ce n'était pas le préavis qui était refusé par la commission mais sa façon d'être présenté et l'aspect peu cohérent de son argumentaire.

Il est vrai que cela eut pu quitter la zone floue de l'incohérence, avec ces arguments supplémentaires remis à tous les membres du conseil, et là je passerai sur la forme et me contenterai de ne citer que trois points de fond.

Nous découvrons une introduction parfaitement inutile, puisqu'elle reprend les mêmes arguments que dans l'énoncé du préavis. Il est ensuite précisé à la dernière phrase du 1^{er} paragraphe de la page 2 que « Cependant, si c'est la volonté du Conseil communal de rénover les installations sanitaires, la Municipalité ne serait pas opposée à cette dépense. » En d'autres termes, « si le Conseil communal pense qu'il est plus intelligent de ne travailler qu'une seule fois sur les murs, nous serions d'accord d'entrer en matière. » Je crois rêver !

Le sujet de la dimension des classes devient un exercice dans le plus pur style du « plus je pédale moins vite, moins j'avance plus fort ». Pour ne pas modifier la surface des classes, donner comme justification le fait que « les salles de classe aux dimensions plus petites conviennent bien à des classes à effectif réduit ou de langage. La Direction de l'établissement primaire veillera à une utilisation judicieuse de ces locaux et saura adapter les effectifs à la situation. »

Vous devez savoir, Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil, que les classes à effectif réduit ont disparu de notre organisation scolaire depuis 12 ans et que ce collège ne dispose que de deux classes avec des effectifs volontairement inférieurs aux autres, soit une classe de langage et une classe spéciale pour des enfants dont les problèmes ne permettent pas de les intégrer dans une classe courante.

La problématique de l'enclassement semble, pour certaines personnes, relever purement et simplement d'un système propre aux smarties. Je fais couler, lorsque la boîte est pleine je stoppe. Or, il n'en est absolument pas ainsi. Ne serait-ce que par le déplacement domicile - école. Si il s'agit d'un enfant unique, il pourra peut-être être déplacé d'un bâtiment vers un autre bâtiment. Mais s'il accompagne sa petite sœur ou son petit frère, ou est accompagnée par un grand frère ou une grande sœur, accepteriez-vous de les séparer alors que ce trajet est plus sécurisant quand un plus grand prend la main ?

Autre chose. Une classe de 64m² au lieu de 80m² c'est ...20% de surface manquante, mais manquante pour quoi, me direz-vous. Manquante pour un coin bibliothèque, pour du matériel de bricolage, de dessin, de peinture, bref, pour toutes ces activités qui font partie du programme mais que, faute de place, la Direction de l'établissement primaire devrait abandonner, donnant par ce fait une impulsion forte pour une formation de base au rabais. Ajouter des difficultés à d'autres difficultés n'est ni dans l'esprit d'une Direction, ni dans les responsabilités d'une Commission scolaire, d'une commission d'étude ni même d'une Municipalité.

Comment imaginez-vous pouvoir donner des instructions de remplir ces classes avec moins d'élèves à une Direction d'établissement dont l'enveloppe budgétaire n'est pas extensible. Simplement par calcul,

une classe avec moins d'élèves coûte plus qu'une classe avec un nombre d'élève qui respecte les normes cantonales, voire les dépasse un peu, si c'est pour arranger une famille avec plusieurs enfants dans la même tranche scolaire.

Ma mémoire ne me trahit certainement pas si je rappelle qu'un commissaire avait pris la peine d'exposer comment, dans une autre rénovation d'un bâtiment situé à Renens, il a été possible d'agrandir la surface d'appartement en travaillant sur les murs extérieurs. C'est un peu la fable de la grenouille...

Prétendre qu'il est normal de ne subir qu'une cure de jouvence après 45 ans de bons et loyaux services n'est qu'une vue de l'esprit. Etudions le cas très intéressant de Claudia Schiffer qui, elle, dans le même laps de temps, devra subir une révision totale de la tuyauterie intérieure, changer de robe, ajuster quelques parcelles de peau, opération qui doit s'appeler lifting si je ne me trompe, corriger ses tresses et changer quelques molaires. Et nous, parce qu'il s'agit d'un collège, on croit pouvoir juste changer de jupon...

Le point d'orgue se trouve toutefois dans la conclusion du pamphlet municipal, où l'on peut lire que : « Elle ne peut accepter, donc la Municipalité pour celles et ceux qui ne l'auraient pas compris, d'être contrainte à agir de cette manière, c'est pourquoi elle vous recommande d'adopter le préavis tel que présenté qui est le résultat d'une réflexion approfondie et juste. »

Vous en aurez certainement déduits que les réflexions de la Commission d'étude de ce préavis sont « superficielles et fausses ! » Par conséquent, je ne peux pas vous recommander de voter pour l'adoption d'un préavis, conformément aux instructions de la Municipalité. Ainsi, en votre âme et conscience, vous aideriez à dépenser fr. 403'000.00, montant que la commission a jugé très peu en rapport avec le résultat escompté. En refusant d'adopter ce préavis, nous voulons optimiser une rénovation qui, en l'état, ne satisfait absolument personne.

Je ne peux que souhaiter que cette intervention permette de remettre les violons au diapason, afin que de travailler « de concert » devienne le credo de « l'harmonie municipale » et gomme les fausses notes bien inutiles et forcément stériles.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ch. Widmer (rad.) : Premier élément : la commission avait, en son temps, refusé l'incidence financière de ce préavis, quelque Fr. 400'000.--.

Deuxième élément : le président l'a dit tout à l'heure, nous sommes tous pour une transformation et même pour une transformation rapide. Nous sommes également unanimes pour dire que nous n'avons pas à influencer quant au nombre de classes ni sur le type d'élèves qui sera en classé dans ce collège de Florissant.

En ce qui concerne le préavis lui-même, Jacques Berthoud l'a dit tout à l'heure, un commissaire a fait référence à ce qui s'est passé dans un autre contexte à Renens... ce commissaires c'est moi. L'autre contexte, c'est celui des immeubles du chemin de Corbettes, numéros des bâtiments 1/3/5/7/9. Ces bâtiments sont propriétés de la SCHR. A la SCHR, le président de l'époque, lorsque la décision a été prise, - je reviendrai sur la décision tout à l'heure - était M. Raymond Bovier et siégeaient aussi dans ce Conseil d'administration deux autres municipaux, Mme M. Huguenin et M. O. Golaz.

Ces bâtiment construits en 1946 arrivaient à un âge de vétusté avancé et les choix qu'avaient le Conseil d'Administration de la SCHR dans les années 1999 - 2000 étaient les suivants ,

- 1) rénover sommairement, c'est-à-dire prendre les bâtiments dans l'état où ils étaient, repeindre grosso modo les volets et les cages d'escaliers et dire : « tout va bien ». Bien entendu, on aurait aussi donné un coup de pinceau sur les façades !
- 2) raser le tout et envisager de nouvelles constructions ;
- 3) faire l'inventaire de ce qui est encore bon dans ces bâtiments (la maçonnerie, le gros-œuvre) et remplacer le reste qui est ancien ou qu'il faut changer (la tuyauterie, les amenées d'eau ou encore les fenêtres par exemple).

C'est finalement la troisième solution qui a été retenue, participaient au vote les trois personnes dont je viens de citer les noms.

Cette manière de procéder a permis à la SCHR d'économiser env. 30 % d'un coût d'une démolition / reconstruction. Cela a également permis d'adapter des logements qui, en 1946 vous l'imaginez bien, n'avaient pas les normes auxquelles on a recours aujourd'hui dans la cadre, par exemple, des aménagements de cuisine ou de la dimension des pièces.

Pourquoi ne pas avoir suivi le même raisonnement en ce qui concerne la Collège de Florissant. En effet, ce collège est dans un état de vétusté qui, quelque part, n'est pas très éloigné de celui des bâtiments dont je viens de parler : les tuyaux sont quasiment fichus, les façades ne sont pas très bonnes, les fenêtres sont à changer, le chauffage laisse à désirer, les amenées d'eau ne sont pas fiables. Alors pourquoi ne pas adapter ces bâtiments aux normes qui sont celles en vigueur d'aujourd'hui ?

Si nous ne le faisons pas et si nous acceptons le crédit d'étude, nous aurons des classes de 64 m², c'est-à-dire des classes aux normes de 1960, ce qui veut dire que, puisque la vie du collège sera prolongée de quelque 40 années, dans 80 ans, les derniers élèves qui fréquenteront « Florissant Bis » auront à « subir » des classes aux normes de 1960, soit des normes vieilles de 80 ans !

Est-ce que l'un ou l'une d'entre-vous accepterait de voir ses enfants, petits - enfants ou arrière petits - enfants étudier dans des classes dont les normes ont 80 ans d'âge, c'est comme de prétendre qu'aujourd'hui la machine à calculer ou l'ordinateur n'existe pas ou presque pas !

Est-ce que l'un ou l'une d'entre - vous, s'il venait à acquérir d'une maison ou un logement datant des années 1960 et s'il devait entreprendre des rénovations ne changerait rien, par exemple, privilégierait des petites pièces dans leurs tailles originales, garderait les installations de cuisine sans frigo ou congélateur, maintiendrait un potager en lieu et place d'une cuisinière sans plaques vitrocéramiques, conserverait un chauffage au charbon, etc.... je ne le crois pas !

Le présent préavis qui nous est proposée, c'est pourtant exactement cela, soit un retour dans l'histoire.... Si la télévision est intéressée à tourner un second film « les Mayens », nous pourrions peut-être proposer le Collège de Florissant pour lieu de tournage !

Ce que je propose à la Municipalité, c'est de dire « on retire ce préavis, on se dépêche d'étudier quelque chose qui corresponde aux normes actuelles, quelques chose qui comprenne toutes les rénovations nécessaires » en s'inspirant de l'exemple du chemin de Corbettes et si cela coûte un peu plus cher et bien tant mieux, parce que nous allons économiser de l'argent dans quelques années.

Les ministres des Ecoles et des Bâtiments pourront alors être fiers d'avoir pu offrir à nos enfants des locaux qui seront aux normes de 2005 et non pas des locaux aux normes que l'on connaissait en 1960 !

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous refuserez ce préavis.

M. J. Depallens (F.r.) : J'aimerais saluer l'intervention complète de mon collègue Jacques Berthoud tout à l'heure qui a mis le doigt sur une réponse municipale hâtive fort éloignée du fond du problème. Je reviendrai brièvement - parce que cela a été évoqué tout à l'heure - sur la question des normes. Je sais que certains quand ils entendent le mot « norme » disent « c'est de la tracasserie administrative, ils vont trop loin, on peut très bien rogner ».

Mais sur la question de la surface des classes, je crois qu'il faut être très clair : le passage de 64 m² à 80m² est lié à une avance pédagogique indiscutable pour l'enseignement primaire. En 50 ans (de 1960 à 2010), le primaire a énormément avancé dans la pédagogie d'éveil des enfants, dans la manière de les occuper et de faire tourner les effectifs hétérogènes, fréquents dans notre Commune, sachant travailler à tour de rôle avec des élèves qui en sont à des stades différents. Je peux le dire avec fierté : dans ce canton les maîtres et maîtresses du service primaire sont capables de bien travailler, pour autant qu'on leur donne des espaces pour nos enfants, les enfants de nos voisins etc... Je pense que cela est un point essentiel et pas seulement une norme bureaucratique, mais il s'agit d'une norme pédagogique. On n'est pas en train de discuter de la taille d'un entrepôt de boîtes de conserve à Florissant, mais de classes et je crois que l'aspect principal dans le fonctionnement des classes c'est la base matérielle du travail des enseignants et des élèves. Il ne faut pas passer comme ça rapidement sous la jambe cette norme, comme si c'était une tracasserie bureaucratique venue d'en haut ou d'ailleurs !

2^{ème} point : La base sur laquelle s'appuient les décisions concernant le collège de Florissant repose sur une étude démographique dépassée, datant d'avant la ligne 18 et d'avant la construction des nouveaux quartiers qu'il y a là-bas. Je crois que cela vaut la peine de se pencher aujourd'hui sur cette nouvelle artère présentée par l'avenue de Paudex et l'avenue de Florissant desservie par le bus 18 pour voir comment ce quartier, qui était isolé il est vrai il y a 10/15 ans, devient un quartier différent du point de vue démographique et du point de vue de la facilité des transports.

Je rappelle quand même tout un contentieux entre les diverses commissions qui ont étudié la planification scolaire et la Municipalité, il y a une menace inquiétante de surcharge à Verdeaux et au Léman ; il y a le collège du Simplon sur lequel des compromis ont été faits, provisoirement on espère, autour de la diminution sensible du avec un collège à des normes très discutables. Mais, on nous a dit que c'était provisoire, si bien que la commission chargée de la planification scolaire au niveau du Conseil communal a accepté ce compromis. Je crois que sur Florissant, il n'est tout simplement pas possible d'avaliser le manque de vision et ce manque de sérieux du projet de la Municipalité.

Il reste encore une inconnue sur laquelle je reviens souvent, mais sur laquelle il n'y a rien de nouveau sur le plan de l'écrit. C'est l'inconnue de la Planta - 13 classes également pour lesquelles on aurait un équipement déjà complet dans un collège satisfaisant.

Dernière chose sur laquelle j'aimerais insister, c'est qu'actuellement c'est le canton qui décide de l'enclassement des élèves et c'est lui aussi qui décide - comme l'a dit mon collègue Berthoud - l'enveloppe budgétaire attribuée à chaque établissement scolaire. On ne peut pas se permettre d'être légers sur les 64 m², car nous ne saurons plus maîtres à l'avenir des effectifs scolaires qui seront attribués à Renens, nous serons obligés de tailler dans la chair, d'essayer de forcer les effectifs d'élèves élevés dans des classes qui ne sont pas faites pour ça.

Je demande une seule chose au Conseil communal, c'est de refuser pour l'instant ce préavis, de saluer les efforts et promis de la commission de planification qui est d'accord de ne plus parler de 3^{ème} site, mais sur la nécessité d'une autre rénovation. Cela vaut la peine de plancher sur ce nouveau projet et personnellement, je suis prêt à faire des séances supplémentaires avec d'autres architectes pour

étudier un projet de rénovation un peu sérieux et pas le projet du préavis No 42 que je trouve personnellement affligeant et qui nous est soumis par la Municipalité.

M. E. Roscigno (soc.) demande - au nom du groupe "socialiste" - une brève interruption de séance suite à de nouveaux éléments apportés lors de la discussion.

Interruption de séance

M. Ch. Widmer (rad.) : Cela a été évoqué par le président - rapporteur tout à l'heure, la question des pavillons n'est pas traitée par ce préavis, or ils font également partie intégrante du site.

Je pense par exemple, et je ne suis pas le seul, que les pavillons actuels devraient être démolis puis il pourrait être imaginé qu'une partie des « pavillons mobiles spéciaux » qui sont prévus pour les collèges du Simplon et Léman soient déplacés ultérieurement sur l'endroit des pavillons actuels ; ces structures - cubes ayant des volumes réduits, pourraient servir aux fameuses classes de logopédie, etc... puisque il n'y a dans ces locaux que 1 à 2 individus en présence de l'enseignant ou du spécialiste.

Je pense aussi que dans toute cette histoire, on n'a pas beaucoup parlé des enseignants. Si on leur propose aujourd'hui des locaux adaptés à des normes vieilles de 40 ans, vont-ils s'en réjouir ... j'en doute !

Dans l'étude PISA qui a été évoquée à plusieurs reprises (TV / radio / journaux), il a tout de même été constaté qu'il y avait un écart certain entre les différents niveaux des classes en Suisse et qu'en général il était possible de faire mieux.

J'ai écouté Mme Chassot, ministre de l'éducation dans le canton de Fribourg, qui expliquait pourquoi Fribourg était aussi bien placé lorsque l'on regarde les scores de Genève et Vaud. Mme Chassot a évoqué plusieurs facteurs qui expliquaient la réussite de Fribourg ; elle disait, entre autre, que c'est le climat dans lequel on peut travailler comme enseignant(e) qui à la base de pas mal de chose : la paix des enseignants, la manière dont ils(elles) peuvent évoluer, préparer leurs enseignements, les locaux et c...il y avait d'autres motifs, évidemment, mais elle n'a pas oublié de parler de celui-là.

En ce qui me concerne je pense que des enseignants qui vont retourner dans des classes aux normes de 1960 ne sont pas placés dans le meilleur scénario pour pouvoir arriver à la situation que décrivait Mme Chassot.

Je vous remercie de votre attention.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Je souhaiterais apporter quelques précisions techniques concernant le préavis en lui-même. Il est vrai que la Municipalité depuis en tout cas 4 à 5 ans avait l'intention de faire des rénovations et il n'a jamais été question d'abord dans le service, puis à la Municipalité, de parler d'agrandissement.

La raison principale était une question financière, en effet un agrandissement coûte toujours plus cher que des rénovations sur un bâtiment existant.

Il est vrai pour prendre l'exemple de M. Widmer qu'un agrandissement est toujours possible. Mais dans le cas présent, si on agrandit en mettant une façade devant l'existante, je ne pense pas que la durée des travaux coïncidera avec la durée des vacances d'été, ce qui fait que la collège sera certainement pendant une certaine période inutilisable. La deuxième raison principale pour laquelle nous étions partis sur des rénovations, c'est que nous n'avions pas des besoins de classes supplémentaires à Florissant. D'ailleurs, la planification scolaire qui est venue après le dépôt du préavis l'a bien démontré.

Evidemment et je l'ai déjà dit, le souci principal est de ménager les finances communales et vous n'ignorez pas, c'est que pour 2007/2008 la Commune de Renens va être obligée d'investir de grosses sommes pour les écoles. De ce fait, la Municipalité estime qu'effectivement on peut se contenter – excusez-moi du terme – de rénover le bâtiment. Pour moi, ce n'est pas rénovation en donnant uniquement un coup de barbouille, mais c'est une rénovation lourde. En effet, à part la moquette, on a supprimé le coût des travaux des descentes d'eau et des sanitaires pour arriver aux coûts qu'on vous propose. Il est évident que si le Conseil communal souhaite que l'on étudie les travaux des sanitaires et des descentes d'eau, on peut tout à fait l'étudier, puisque nous sommes dans un crédit d'étude et de le proposer lors d'un crédit pour la construction.

En général et la Commune de Renens le fait pratiquement toujours lors de rénovation d'un bâtiment scolaire, nous contactons le Canton déjà pour savoir si le projet tient la route. Le Canton lors de transformations accepte que les recommandations de dimensions des classes ne soient pas respectées, mais qu'elles le soient lors de construction neuve. La Commune de Renens respecte les recommandations de l'Etat.

Voilà quelques arguments en ce qui concerne la partie technique.

M. O. Golaz, conseiller municipal : En préambule, j'aimerais juste rappeler que je trouve regrettable que lors de la séance complémentaire de la commission chargée d'étudier ce préavis, les deux conseillers municipaux n'aient pas été invités.

D'autre part, je souhaiterais rappeler au Conseil communal que nous sommes là ce soir non pas pour parler des rénovations à effectuer, mais bien pour voter un crédit d'étude pour la réfection du collège de Florissant.

Ce bâtiment a un urgent besoin de transformation et ceci pour des raisons principalement de sécurité, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons entreprendre ces travaux au plus vite.

Il serait franchement regrettable de devoir saucissonner ce projet par la suite. Il est clair que des mesures d'urgence devront être prises, afin de pallier à ces inconvénients. La commission d'étude du préavis aura, lors de ces réunions, tout loisir de faire ces remarques, afin d'améliorer le projet.

Je vous rappelle encore que, dans le rapport sur la « planification scolaire », le collège de Florissant fait partie des travaux projetés par la Municipalité et que tout le monde en a pris connaissance.

Une réfection complète et lourde aurait bien évidemment des incidences financières importantes, pour mémoire les divers chantiers scolaires projetés ces prochaines années ont un coût d'environ 30 millions. Avons-nous les moyens de mettre 10 ou 12 millions pour la transformation de Florissant ? Il est vrai que ces classes ont une surface de 64m², l'idéal serait 80m², il faut parfois savoir se contenter de ce que l'on a.

J'invite donc formellement le Conseil communal à voter ce préavis.

M. J. Depallens (F.r.) : C'était sur un aspect technique, les soucis d'économie de la Municipalité en matière d'équipements scolaires sont effectivement salués par tous, mais sur 30 millions, il y a quand même 5 millions pour Florissant, ça fait 1/6 – si mes calculs sont justes – qui seraient pour une rénovation ne faisant pas l'unanimité parmi nous et qui grève la fonction même de ce bâtiment. Il s'agit vraiment de l'essentiel, c'est-à-dire le local de travail au quotidien pour des élèves et enseignants pour des années et des années.

Du point de vue des possibilités, la commission – je crois savoir – n'est pas convaincue qu'on ait étudié des possibilités peut-être un peu plus chères, mais pas déraisonnable par rapport à ces 5 millions, plus Fr. 400'000.—de crédit d'étude, d'un agrandissement de la façade sud, chose qui semble n'avoir jamais été abordée ou esquissée par la Municipalité.

Je rappelle le projet de Verdeaux avec lequel il y avait aussi de grosses réserves : certains voulaient attendre l'achat de la parcelle Meylan pour y construire un nouveau bâtiment. Mais, il y a eu un agrandissement de Verdeaux, avec au moins tout ce qui était construit à neuf, se traduisant en classes nouvelles avec des surfaces qui correspondaient aux normes de travail et d'enseignements du Canton. Mais, je crois que le projet présenté avec conviction par M. Golaz, a du plomb dans l'aile dans le sens que sa partie constitutive essentielle est dépassée de 45 ans. Je ne crois pas qu'on doive voter dans le sens demandé par la Municipalité !

M. Ch. Widmer (rad.) : Il y a un élément que je ne peux pas laisser passer, vous ne m'en voudrez pas : c'est quand M. Bovier vient nous raconter que ce préavis est basé sur les vacances pour faire les transformations !

Si les 40 prochaines années de ce collège sont hypothéquées par les vacances, où va-t-on ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président clôt la discussion et prie **M. J.- P. Rouyet**, président –rapporteur, de donner lecture des conclusions municipales.

C O N C L U S I O N S

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis N° 42 de la Municipalité du 19 avril 2004,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **AUTORISE** la Municipalité à faire entreprendre une étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.

2. **ACCORDE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de fr. 403'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 503 - Bâtiments scolaires - Compte par nature N° 5030 - Bâtiments et constructions (plus précisément 503.5030.141) et sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

M. le Président soumet les conclusions municipales au vote ; elles sont refusées à une très large majorité, 4 avis contraires et 10 abstentions.

11. Préavis No 52 :

Admission de 28 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

12. Préavis No 53 :

Fixation du nombre de membres, du taux d'activité, du traitement des indemnités de la Municipalités pour la législature 2006- 2011.

Dépôt du préavis – Discussion préalable.

M. le Président ouvre la discussion préalable . Etant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe AeC : M. Jean-Jacques Gaudard, président-rapporteur

Du groupe socialiste : Mme Eva Gloor
Mme Nathalie Kocher
M. Olivier Barraud

Du groupe Fourmi rouge : M. Ali Hemma Devries
M. Jean-Pierre Leyvraz

Du groupe libéral : M. Jean-Marc Dupuis

Du groupe radical : Mme Rosana Joliat
Mme Catherine Wicht
M. Christian Widmer

13. Préavis No 54 :

**Création d'un nouveau lieu d'accueil pour la petite enfance – crèche –
garderie de 39 places à la rue du Simplon 5b.
Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

M. le Président ouvre la discussion préalable. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre, présidente-rapporteuse
Mme Myriam Romano
M. Pascal Ruschetta

Du groupe radical : Mme Gisèle Martin
Mme Florence Widmer
M. Christian Widmer

Du groupe AeC : Mme Tinetta Maystre

Du groupe Fourmi rouge : Mme Tamara Andrade
Mme Suzanne Sisto-Zoller

Du groupe libéral : M. Jean-Jacques Aegerter

14. Propositions individuelles et divers.

M. J.- P. Rouyet (F.r.) développe une interpellation sur la politique des jardins familiaux :

Une partie conséquente de la population de Renens attache une grande importance à l'existence de jardins familiaux dans notre commune. Au delà de ce qu'ils procurent aux locataires mêmes, ces jardins représentent des espaces verts agréables, véritables poumons de notre cité, et sont des lieux de rencontres et d'intégration.

Le projet de construction d'un nouvel immeuble aux Biondes revient à supprimer une partie des jardins familiaux dans un espace idéal, avec, entend-on dire un remplacement des jardins supprimés à un autre endroit. Mais la surface recréée serait-elle de même grandeur et de même qualité ?

Dans un tout autre registre, nous entendons dire que certains locataires de jardins construisent sur leur lopin une cabane ou un pavillon conséquent et mettent des conditions financières de reprise aux locataires suivants. Ce genre de problème pourrait être évité si la commune équipait elle-même les parcelles de cabanes standards. Un exemple de ce type a été donné par la commune de Crissier, qui a, de plus, employé des chômeurs pour effectuer ses équipements.

Au vu de ce qui précède, les auteurs de cette interpellation sont soucieux et soucieuses de maintenir, et même d'étendre, les jardins familiaux à Renens. Nous posons donc à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Commune conduit-elle une véritable politique des jardins familiaux, incluant une volonté de maintien, voire de progression de la surface totale consacrée aux jardins, des règles sur la grandeur des parcelles, les distances aux habitations, les conditions de construction de cabanes ou pavillons, les conditions de remise en cas de changement de locataires ?
2. Les parcelles de jardins supprimées à Florissant ont-elles été remplacées, et si oui, à quelle endroit ?
3. Il avait été prévu une parcelle près du Centre Technique Communal destinée à des jardins familiaux pour les habitants du Sud des voies. Où en est-on de ce projet ?
4. Dans l'éventualité d'un aménagement de nouvelles parcelles, envisage-t-on de faire appel à des chômeurs ?

Nous vous remercions par avance de vos réponses.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : Je voulais tout d'abord commencer par m'excuser pour mon retard ce soir et peut-être encore d'autres fois, parce que c'est lié à mes nouveaux horaires professionnels et je vais essayer de faire en sorte que cela n'arrive pas trop souvent, mais disons que c'est indépendant de ma volonté.

Présentation d'une interpellation « **pour une vraie politique de la jeunesse** » :

En 2002, le rapport de la commission répondant à une motion de Mme Pittet demandant la création d'un poste « d'animateur-médiateur-éducateur de rue » aboutit aux conclusions suivantes :

- La création d'un poste de médiateur jeunesse permettrait à la commune de Renens de répondre à un besoin, auprès d'une population démunie.
- Un tel poste permettrait de renforcer la prévention primaire, soit en renforçant les structures existantes agissant déjà auprès des jeunes.
- Un tel poste serait un moyen de prévenir une rupture, ou d'approcher les ruptures existantes, lesquelles peuvent être à l'origine des phénomènes d'agressivité, d'incivilité rencontrés dans la commune. Ce serait un autre type de réponse spécifique et complémentaire aux structures existantes.

- Un tel poste favoriserait une meilleure cohabitation des habitants de la commune, en renforçant leurs ressources par des projets de médiation.

Rappelons que le rapport de la commission aboutissant à ces conclusions a été élaboré par un groupe de travail mené par la Direction de la Sécurité sociale et réunissant les services Culture, Jeunesse et Sport, Police, des directeurs et des enseignants, ainsi que représentants du CRA, du CSR, du SPJ. Ce groupe s'est réuni à 6 reprises en 2002. Le besoin est donc avéré et confirmé.

En 2003, ce projet avait été gelé, en raison des finances catastrophiques de la Commune à ce moment-là et dans l'attente d'une réponse du Canton quant à une participation financière au lancement du poste. Entre temps, il semble qu'une participation de la Confédération a aussi été demandée.

Sachant que les finances de la Commune sont dans un bien meilleur état aujourd'hui, j'interpelle la Municipalité sur les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle reçu une réponse du Canton et de la Confédération ?
- La Municipalité envisage-t-elle de se donner ce moyen pour soutenir les jeunes en difficultés, ainsi que la population, démunie face à certains comportements ?
- Est-ce qu'un préavis sur cette question sera déposé d'ici à la fin de l'année ?

Au nom du groupe « Fourmi rouge », j'espère que ce projet verra le jour prochainement. De nombreuses communes se sont donné les moyens d'avoir une politique de la jeunesse, ce qui leur a permis d'avoir une meilleure connaissance de ses besoins pour pouvoir y répondre, de pallier dans un certain nombre de cas, aux lacunes d'un système sociale en décalage avec l'évolution de la société et de venir en aide à nombre de jeunes en rupture ou en danger de le devenir. Nous aimerions que la ville de Renens puisse s'investir auprès des jeunes, afin de leur octroyer l'espace et l'écoute dont ils ont besoins pour affronter l'existence et nous permettre ainsi, de mieux vivre ensemble.

Dans ce sens, elle doit pouvoir se doter d'une vraie politique de la jeunesse, même modeste dans son démarrage.

Mme B. Forestier (lib.) : Cette année, à Renens, l'Etablissement primaire organise un cortège avec tous les enfants de la Commune de Renens, soit environ 1'300 enfants. J'espère que l'on vous y rencontrera nombreuses et nombreux, ainsi que les parents qui viendront applaudir les enfants qui y défileront costumés le 25 juin prochain.

Départ du cortège en haut de l'avenue de la Poste, puis l'avenue du 14-Avril, la rue de Crissier, la rue de Lausanne, la rue de Verdeaux et se terminera sur la place de fête de Verdeaux.

M. Ch. Widmer (rad.) : A propos de la demande de M. Rouyet quant à son interpellation relative aux jardins familiaux et aux questions qui sont posées, je me demande si on ne peut pas étendre le sujet et poser encore les questions suivantes :

- Le type des baux
- Le règlement d'utilisation de ces jardins

- Le montant des loyers demandés pour ces parcelles
- Les éventuelles taxes (exemple : pour l'eau destinée à l'arrosage)
- Que se passe-t-il lors d'une reprise éventuelle ou lors de changement de bailleur ?

La dernière demande, qui m'a été soufflée par Madame Tinetta Maystre, serait :

- ne pourrait-on pas imaginer la mise à disposition des écoles d'un jardin, afin que les gamins puissent également s'amuser à gratouiller la terre, à planter et à faire pousser des légumes ; ensuite, ramasser le fruit de leur travail et les mettre dans une casserole ou une poêle ?

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.
La prochaine séance du Conseil communal est agendée **au mercredi 29 juin 2005.**

La séance est levée à

22h20

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat